

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2009 – 34

**Date :** 16/12/09

**Objet :** Projet d'extension de l'entreprise *Ballastière du Neuné S.A.* sur la commune de LA HOUSSIERE

**Vote :** Favorable à l'unanimité

Le CSRPN, réuni le 16 décembre 2009, a assisté à une présentation par la DREAL Lorraine qui a saisi le CSRPN d'une demande d'avis relatif au projet d'extension de la carrière de granulats de *Ballastière du Neuné SA*.

### Proposition

Au vu de la réglementation de la DCE et des impacts écologiques constatés dans le fonctionnement actuel de l'exploitation, le CSRPN Lorraine estime que ce projet d'extension doit être assorti d'un cahier des charges minimal :

- mise en place et surveillance d'un dispositif de décantation efficace destiné à éviter le rejet des fines de lavage dans le ruisseau du Neuné ;
- déconnexion des fosses d'extraction et du réseau hydrographique : les ruisseaux impactés pourront être détournés en périphérie de l'exploitation au besoin sur avis de l'ONEMA ;
- arrêt de l'utilisation des anciennes fosses d'extraction en tant que décharge non contrôlée ;
- mise hors exploitation des sites de reproduction de l'avifaune protégée (dont l'hirondelle de rivage, *Riparia riparia*) dans l'enceinte de l'exploitation ;
- proposition d'un plan de réhabilitation naturaliste en fin d'extraction excluant l'empoisonnement et favorable aux espèces cavicoles ou pionnières : hirondelle de rivage, martin pêcheur, gravelots, batraciens, orthoptères steppiques...

### Avis du CSRPN (Avis N° 2009-34) :

Sous le respect de ces conditions, le CSRPN donne un avis favorable à cette extension.

Le président du CSRPN :  
M. Serge MULLER

